

# Comment permettre à un TRB d'accéder au LSU ?

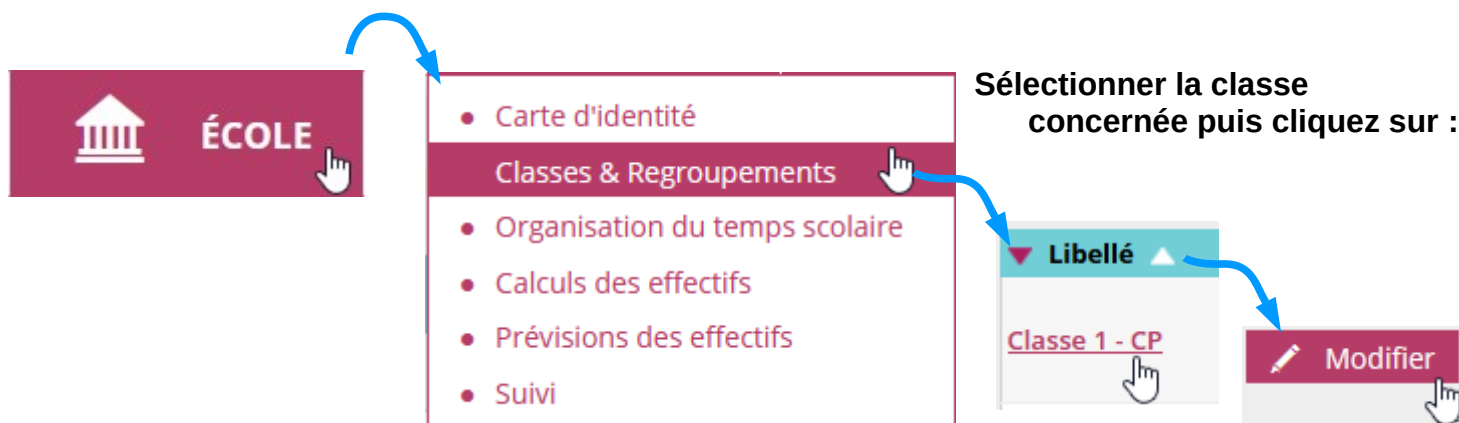
Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le directeur peut désormais permettre aux TRB remplaçants d'accéder au LSU pour qu'ils le complètent sans donner ses codes d'accès.

1<sup>ère</sup> étape : Le directeur se connecte à ONDE et rattache le TRB à la classe où il réalise son remplacement :



<https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil>

Dans ONDE :



En bas de page, ajouter l'enseignant TRB.



**Ajout d'un enseignant** ✕ Annuler

Civilité  
 MME  M. \*

Nom  
 \*

Prénom  
 \*

Intervenant extérieur  
 Oui  Non \*

Valider  Annuler

Compléter les champs, choisir « Non » pour intervenant extérieur.

Valider la fenêtre puis valider les modifications de la classe.



2ème étape : Le directeur se connecte au LSU et réalise une synchronisation pour le mettre à jour :



[Livret Scolaire Unique du CP à la 3ème \(LSU\)](#)  
[Accès au Livret Scolaire Unique](#)

Dans le livret scolaire unique, dérouler le menu « Paramétrage », sélectionner « Synchronisation base élèves »

La barre de menu vous permet d'accéder aux fonctionnalités de l'application

Sélectionner la classe et synchroniser.

Sélectionnez les classes à synchroniser :

	Classes
<input checked="" type="checkbox"/>	Classe 1
<input type="checkbox"/>	Classe 2

**Le TRB a normalement désormais accès au LSU.  
En cas de problème technique, signaler le dysfonctionnement à l'assistance dans le PIA :**

Pour **obtenir de l'aide ou déclarer un incident**, cliquez sur :